



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transport combiné

Question écrite n° 9902

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les vives préoccupations des élus et des habitants du Nord-Pas-de-Calais quant à la réalisation de la plate-forme multimodale, susceptible de fixer des activités et de créer des emplois dans la région de Dourges (Pas-de-Calais). Il lui demande de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle pour seconder ce dossier qui a déjà fait l'objet d'un accord du conseil régional Nord-Pas-de-Calais et n'attend donc plus que sa décision, s'agissant d'un projet d'une constante coopération entre son ministère et l'ensemble des partenaires politiques, économiques et sociaux de la région Nord-Pas-de-Calais.

Texte de la réponse

Le développement du transport combiné constitue l'un des axes prioritaires de la politique que le Gouvernement entend mener. Le trafic combiné connaît un taux de croissance très important depuis plusieurs années. Cette tendance s'est confirmée d'ailleurs en 1997. Pour répondre aux besoins de l'économie, mais aussi à l'exigence d'un meilleur équilibre entre les différents modes de transport, ce qui touche à la fois aux problèmes de société, d'environnement et de fluidité de trafic, le Gouvernement entend accompagner le développement du transport combiné. La plate-forme multimodale de Dourges a fait l'objet d'un programme d'études préalables, auquel l'Etat a participé dans le cadre du contrat de plan actuellement en cours d'études préalables, auquel l'Etat a participé dans le cadre du contrat de plan actuellement en cours entre l'Etat et la région Nord - Pas-de-Calais. C'est un projet ambitieux puisque le résultat de ces études fait ressortir un coût total de 836 millions de francs, et pour lequel les collectivités concernées ont fait part de leur participation. L'Etat, concerné par le chantier de transport combiné, a récemment confirmé son accord de principe à la réalisation de la plate-forme et à un plan de financement pluriannuel, auquel il participera à hauteur de 153 millions de francs. Par ailleurs, un projet de cette ampleur exige d'approfondir le dialogue avec les opérateurs de transport combiné, qu'il s'agisse des conditions de leur implantation future et de leur implication dans le développement du site, ou des conditions de développement du transport combiné dans l'attente de l'ouverture du site de Dourges.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9902

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 1998, page 643

Réponse publiée le : 22 juin 1998, page 3441